

- CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013 – - COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Rodrigue DESMET ; Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE ; André VARLET ; Catherine SUBTS ; Antonio DA SILVA, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN ; Michel PETILLON ; Réjane CASTEL ; Thierry BUCQUOYE ; Chantal NYS ; Bruno ACKOU ; Sophie LAFRENOY ; Laurent WINDELS ; Jean-Jacques FERON ; Geneviève LEROUGE ; Dany DELBECQUE ; Claudie RIUS ; Sylvain LAMBLIN ; Nathalie CARDON ; Pierre GUILLEMAUD ; Alexandra COUSTY ; Thibault TELLIER ; Cathleen COPPIN-QUIVRON, Eric ZADJA ; Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Hervé DELVAS

PROCURATION :

Patrick BOSSUT donne procuration à Rodrigue DESMET
Rose-Marie BUCHET donne procuration à Sophie LAFRENOY
Claudine ZAHM donne procuration à Chantal NYS
Jean-Jacques FERON donne procuration à Geneviève LEROUGE
Peggy LAMBLIN donne procuration à Eric ZADJA.

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 24 septembre 2013 et 12 novembre 2013*
- *Vœu du Conseil Municipal : questionnement autour de l'avenir du commissariat de Police de Roncq*

1.01 PERSONNEL COMMUNAL – LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX – MISE EN ŒUVRE : DIAGNOSTIC ET PLAN D' ACTIONS – FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL : DEMANDE DE SUBVENTION

Les décrets n° 85-603 et 10 juin 1985 et n°2001-1016 du 5 novembre 2001 obligent les collectivités à remplir des devoirs en matière d'hygiène et de sécurité au travail pour ses agents. Un diagnostic des risques psychosociaux et un plan d'actions en direction du personnel communal ont été initiés. Le coût de ces démarches est évalué à 45 000 €. Cette prévention novatrice peut être soutenue financièrement par le Fonds National de Prévention de la CNRACL. Il est donc proposé de solliciter ce Fonds National de Prévention pour une aide financière la plus élevée et d'autoriser le Maire à signer tout acte s'inscrivant dans cette logique partenariale.

Délibération adoptée

1.02 - PERSONNEL COMMUNAL – ENTRETIEN PROFESSIONNEL DE PROGRES – POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION EN 2013 ET 2014

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, a autorisé la mise en œuvre de l'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale et a permis aux collectivités qui le souhaitent, de substituer à titre expérimental l'entretien professionnel à la notation, sur la période 2010/2012. La circulaire ministérielle du 4 mars 2013 invite les collectivités territoriales à poursuivre l'expérimentation pour 2013 & 2014. Après avis favorable du Comité Technique Paritaire (C.T.P) en date du 3 décembre, il est proposé la prolongation de l'expérimentation pour 2013 & 2014.

Délibération adoptée

1.03 - ESPACES PUBLICS – MOUVEMENT FONCIER ENTRE LA VILLE ET LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) – RUE HENRI BARBUSSE

En parallèle des aménagements du groupe scolaire Brel/Picasso, LMCU a pris en charge la construction d'un parking public sur les parcelles AR 614 & AR 615 pour une contenance totale de 2 312 m². Il y a lieu d'intégrer ces parcelles municipales dans le patrimoine foncier LMCU. Il est proposé d'accepter les mouvements fonciers pour l'euro symbolique et d'autoriser le maire à intervenir à la signature de l'acte authentique correspondant.

Délibération adoptée

1.04 – INTERCOMMUNALITE – SIVU VECTEUR ROUBAIX-TOURCOING – DISSOLUTION – INTEGRATION DE SA COMPETENCE A LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE – CESSION DE SON RESEAU A NUMERICABLE

Les évolutions légales, les sujétions techniques et technologiques ayant conduit à l'audit juridique, technique et financier du Syndicat en 2010, ont amené les Elus du SIVU Vecteur Roubaix-Tourcoing à réaliser que le syndicat n'est plus l'échelon pertinent de gestion d'un tel réseau et que cette idée est maintenant partagée par toutes les villes membres et a anticipé la réflexion continue sur la nécessité de dissoudre le syndicat au 31 décembre 2013 à Numéricable. La recette de cette cession à Numéricable (4 879 898 €) sera répartie entre les communes membres du SIVU VECTEUR ROUBAIX TOURCOING (12 communes) soit pour Roncq : 224 363 € (étalement sur 7 ans à compter d'octobre 2016 à 2022 – indexation annuelle de 4 %).

Délibération adoptée

1.05 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – SUBVENTIONNEMENT 2013 : 4^{EME} ET DERNIER VERSEMENT – SUBVENTIONNEMENT 2014 : 1^{ER} ACOMPTE

Ci-dessous le tableau récapitulatif des propositions de subventionnements 2013/2014 :

| ASSOCIATIONS VILLE | 2013 | |
|----------------------|---------------------|---------------------------------------|
| | <i>Demande 2013</i> | <i>PROPOSITION</i> |
| AMICALE DU PERSONNEL | 3 500 € 2 000 € | 3 000 € (CM du 21/05/2013) 2 000 € |
| TOTAL | 5 500 € | 5 000 € |

| ASSOCIATIONS VILLE | 2014 | |
|---------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| | <i>Rappel subventionnement 2013</i> | <i>PROPOSITION ACOMPTE**</i> |
| AMICALE DU PERSONNEL | 5 000 € | 3 000 € |
| GYMNASTIQUE | 15 000 € | 8 000 € |
| MAISON DES ASSOCIATIONS * | 87 000 € | 50 000 € |
| CINEMA GERARD-PHILPE | 42 000 € | 21 000 € |
| TENNIS CLUB RONCQ | Néant | 10 000 € |
| ULJAP * | 25 000 € | 15 000 € |
| BLEUETS TWIRLING BATONS | 3 500 € | 2 000 € |
| ESR FOOTBALL | 20 000 € | 10 000 € |
| PHILHARMONIE | 7 000 € | 4 000 € |
| JEANNE D'ARC | 7 000 € | 4 000 € |
| HARMONIE DU BLANC-FOUR | 8 000 € | 4 000 € |
| VOLLEY BALL | 6 000 € | 4 000 € |
| JUDO CLUB | 2 000 € | 2 000 € |
| USR NATATION | 4 000 € | 4 000 € |
| BASKET BALL | 6 000 € | 4 000 € |
| TOTAL | | 145.000 € |

*Dans le cadre de notre conventionnement triennal

** Dans l'attente d'une prochaine rencontre

Délibération adoptée

1.06 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (O.S.P) AVEC LA S.C.I.C « KALEIDE » - CONSOLIDATION DES COMPTES POUR LA PERIODE 1^{ER} JANVIER/30 SEPTEMBRE 2013 (ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES ») ET MUTATION D'UNE AVANCE EN FONDS DE ROULEMENT EN SUBVENTION D'EXPLOITATION – ACOMPTES PROVISIONNELS POUR LA PERIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2013 (CREATION « KALEIDE ») AU 31 DECEMBRE 2013 ET ANNEE 2014 –AVENANT N° 2

Le financement municipal pour l'année 2013, ayant atteint 850 000 € (750 000 € + 100 000 € pour fonds de roulement), auxquels il y lieu d'ajouter 30 638 € (consolidation et ajustement 2012 versés par la ville en 2013), soit

un total de 880 638 €, il y a lieu de verser un financement complémentaire 2013 (dernier trimestre) provisionnel à KALEIDE de **46 463 €** selon décompte ci-dessous :

BESOIN FINANCEMENT 2013

Service des Familles (1^{er} janvier/30 septembre) 694 076 € (consolidation)

KALEIDE (1^{er} octobre/31 décembre) 233 025 € (provision)

| |
|--------------------------------|
| 927 101 €^(a) |
|--------------------------------|

FINANCEMENT 2013

Subvention exploitation 750 000 €

Subvention fonds roulement 100 000 €*
 Solde consolidation 2012 30 638 €

TOTAL 880 638^(b)

Solde^(a-b) 46 463 € (KALEIDE)

*Il faut ici préciser que cette subvention exceptionnelle pour fonds de roulement est mutée en subvention ordinaire d'exploitation.

Par ailleurs, il nous appartient de préfinancer l'exercice 2014 de KALEIDE comme nous le faisons depuis plusieurs années avec l'association « Service des Familles ». Il vous est proposé de fixer ce financement provisionnel 2014 (subventionnement) à **780 000 €**.

Les financements complémentaires seront ainsi intégrés dans un avenant n°2 à la convention de financement des Obligations de Service Public et feront l'objet des modalités de paiement (à KALEIDE) ci-après :

- 46 463 € avant le 31 décembre 2013 ;
- 780 000 € payés en trois versements :
 - o 260 000 € la première quinzaine des mois de janvier, mars et mai 2014.

Délibération adoptée

1.07- ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – RECONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE DANS LE QUARTIER DU BLANC-FOUR – CONSOLIDATION DES COMPTES – RAPPEL D'UN TROP VERSE

La Maison de la Petite Enfance est opérationnelle depuis le mois de septembre dernier. La réception sans réserve ayant été effectuée, le décompte des travaux ayant été établi, de même que le bilan global de cette opération, il nous appartient, conformément à l'article 3 de la convention, de consolider le financement municipal correspondant. Le financement municipal payé à l'opérateur (KALEIDE) atteignant 1 550 000 €, il est proposé d'en rappeler le trop versé soit 25 000 €.

Délibération adoptée

1.08 - FISCALITE DIRECTE LOCALE 2014 – MAINTIEN DES TAUX COMMUNAUX

| TAXES | TAUX (appliqués depuis 2002) |
|---|---------------------------------|
| TAXE D'HABITATION | 32,12 % |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES | 31,02 % |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES | 52,39 % |

Délibération adoptée

1.09 -INTERCOMMUNALITE –SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET SES AFFLUANTS –CONTRIBUTION COMMUNALE 2014 – NON FISCALISATION

Il est proposé de confirmer la position la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables

Délibération adoptée

1.10 - BUDGET PRIMITIF 2014

| PRESENTATION GENERALE DU BUDGET * | | | |
|--|---|------------------------|------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE | | | |
| FONCTIONNEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
| | | Dépenses | recettes |
| A - VOTE | Crédits proposés au vote | 16 430 800.00 € | 16 430 800.00 € |
| B - REPORTS | Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2013 | - € | - € |
| | 002 résultats de fonctionnement reporté | - € | - € |
| TOTAL DE LA SECTION A+B | | 16 430 800.00 € | 16 430 800.00 € |
| INVESTISSEMENT | | INVESTISSEMENT | |
| | | Dépenses | recettes |
| A - VOTE | Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068) | 1 946 000.00 € | 1 946 000.00 € |
| B - REPORTS | Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice 2013 | - € | - € |
| | 001 solde d'exécution d'investissement reporté | - € | - € |
| TOTAL DE LA SECTION A+B | | 1 946 000.00 € | 1 946 000.00 € |
| TOTAL DU BUDGET 2014 | | 18 376 800.00 € | 18 376 800.00 € |

Délibération adoptée

Levée de séance à 20h40
CM-BD/LD fait le 19 décembre 2013